

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 JUIN 2013

L'an deux mil treize, le dix Juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRUNET Joël, Maire

PRESENTS: BRUNET Joël, LUCCHINI Michel, JUILLARD Evelyne, THIBAUD Jean-Pierre, RICHER Jean-François, CHOLLET Colette, BREVET Jean-Michel, DUBRUC Yves, LHOTE Annick, MOUSSET Farida, OLIVE Michel, VINCONNEAU Eric

ABSENTS qui ont donné pouvoir : AUBRY Claude à RICHER Jean-François, BUFFARD Franck à MOUSSET Farida, CORTINOVIS Annick à VINCONNEAU Eric

ABSENTS : LAZARE Sébastien, LEMEUNIER Alain

Date de la convocation : 04/06/2013

A été nommé secrétaire de séance : Mr VINCONNEAU Eric

Avant de commencer la séance, Mr le Maire propose de retirer la délibération concernant l'avenant au contrat des carrières dans l'attente de renseignements complémentaires et la demande de fonds de concours à la CCPA pour la construction modulaire qui sera déposée avec le dossier des travaux d'aménagement de l'école. A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la proposition de Mr le Maire.

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE DE LA RUE DE LA GROUA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offre concernant les travaux de voirie de la rue de la Groua.

Suite au rapport d'examen des offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'**entreprise MOREL TP**, moins-disante, pour un montant de 164 941 € HT, soit 197 269,44 € TTC.

Le Conseil Municipal, après examen et après en avoir délibéré par 15 VOIX POUR

- **DECIDE** de retenir l'entreprise **MOREL TP**, 20 rue des abeilles, 01500 Château-Gaillard pour les travaux d'aménagement de la rue de la Groua.

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR 2014

DETERMINATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES DELEGUES

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération du jeudi 2 mai 2013 présentée par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, concernant la répartition ainsi que le nombre des délégués communautaires conformément aux dispositions de l'article L.5211-6-1 du CGCT, et ce dans la perspective des élections municipales 2014.

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain ayant opté pour la répartition des sièges selon un accord "à l'amiable", il est demandé à chaque commune de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 VOIX POUR

- **PREND ACTE** de la délibération et de la proposition de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain
La commune de CHATEAU GAILLARD comptera donc DEUX DELEGUES TITULAIRES

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES/CCPA

La CCPA ayant statué le 16 Avril dernier sur l'évaluation des charges transférées et des modifications du montant de l'attribution de compensation en résultant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 VOIX POUR

- **PREND ACTE** du procès verbal de la CLECT du 16 avril 2013, et du montant d'attribution de compensation 2013 pour la commune de Château-Gaillard qui s'élève à **241 195,63 €**, déduction faite du montant de la cotisation versée au SBVA en année n-1, (soit 2012)

DENOMINATION NOM DE RUE

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré par 15 VOIX POUR

- **ADOPTE** la dénomination suivante : **"Impasse Pré Billard"** suite à la création d'un lotissement situé vers la rue du Stade.

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 JUIN 2013

DEMANDE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

La commune souhaitant s'équiper d'un défibrillateur à la Mairie, Mr le Maire propose de solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de Mme Sylvie GOY-CHAVENT, Sénateur de l'Ain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 VOIX POUR

- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'acquisition d'un défibrillateur d'un montant de **1 431,35€HT, soit 1 711,89€TTC.**

RETROCESSION DES VOIRIES DU PROGRAMME « RUE ROGER GAILLARD »

Suite à la demande de reprise des voiries du programme « Rue Roger Gaillard » par DYNACITE, et compte tenu de l'état des équipements conformes aux prescriptions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 VOIX POUR

- **APPROUVE** la cession amiable de reprise des voiries du programme cité ci-dessus, et autorise le Maire à établir et signer tout document s'y rapportant.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2014

DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur afin de réaliser les opérations du recensement, qui se dérouleront du 16 janvier au 15 février 2014

VU le code général des collectivités territoriales

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population
Sur le rapport du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 VOIX POUR

DECIDE :

De désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS/RECENSEMENT 2014

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée la nécessité de recruter des agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement, qui se dérouleront du 16 janvier au 15 février 2014

VU le code , loi, et décrets cités ci-dessus

Sur le rapport du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 VOIX POUR

DECIDE :

- Le recrutement de quatre agents recenseurs, pour cette période.

CREATION EMPLOIS SAISONNIERS

VU l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison de la campagne de recensement 2014, et en raison de la candidature d'agents de la collectivité, il y a lieu de créer des emplois saisonniers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 VOIX POUR

DECIDE :

- De créer des emplois saisonniers pour les agents communaux qui seront recrutés pour exercer les fonctions d'agents recenseurs du 16 Janvier au 15 Février 2014.

CANTINE SCOLAIRE -CONTRAT FOURNITURE REPAS

Après avoir dressé le bilan de la consultation relative à la fourniture des repas pour la cantine scolaire

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré par 15 VOIX POUR

- **ACCEPTE** le contrat présenté par **BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE-BOURG TRAITEUR,**
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer le contrat de fourniture de repas pour la cantine scolaire pour un prix unitaire de **2,74 Euros TTC pour l'année scolaire 2013-2014**

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 JUIN 2013

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

Suite à l'avancement de grade d'un agent affecté au service administratif, il convient de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité. Pour ce faire, Mr le Maire propose de supprimer : l'actuel emploi d'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère classe de 35 heures et de créer un emploi similaire d'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 VOIX POUR

- **ACCEPTE** les propositions du Maire

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE/ECOLE

Mr le Maire explique qu'en raison de l'augmentation conséquente des enfants fréquentant l'école de la commune, et pour répondre à la nécessité d'assurer le service dans de bonnes conditions, il propose donc de réorganiser les services de la collectivité, en créant un poste d'adjoint technique 2ème classe, affecté au service de l'école pour assurer les fonctions D'ATSEM, d'une durée hebdomadaire de 32 heures, à compter du 1er Septembre 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 VOIX POUR

- **ACCEPTE** les propositions du Maire

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE CONTRACTUEL/ECOLE/SALLE POLYVALENTE

Le Maire expose que l'emploi d'adjoint technique contractuel d'une durée hebdomadaire de 30 heures, affecté à l'entretien des locaux de l'école et de la cantine est devenu vacant suite à une fin de contrat.

Il propose donc de supprimer l'actuel emploi de 30 heures et de créer un emploi similaire de 24 heures, affecté au service de l'école, de la cantine et de la salle polyvalente. dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire d'une durée maximale de 1 AN à compter du 1er Septembre 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 VOIX POUR

- **ACCEPTE** les propositions du Maire
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du **1er Septembre 2013**

INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSIONS DES PREFECTURES (I.E.M.P.)

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATIONS DU 17/12/12 ET 25/02/13

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 VOIX POUR

-**DECIDE** d'instituer selon les modalités et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, l'indemnité d'exercice de missions des préfectures aux agents relevant de certains s cadres d'emplois et de maintenir à titre exceptionnel les taux antérieurs plus élevés que ceux figurant dans le tableau pour les grades de catégorie C concernés, en application du 3ème alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée.

REGIME INDEMNITAIRE DES REGISSEURS DE RECETTES

Salle Polyvalente – Cantine/Garderie scolaire - Bibliothèque

VU l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21AVRIL 2006

VU l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics

CONSIDERANT qu'une indemnité de responsabilité peut être attribuée aux régisseurs de recettes et que les taux sont fixés par délibération dans la limite des taux en vigueur pour les régisseurs des collectivités locales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 VOIX POUR

- **Décide** d'instituer l'indemnité de responsabilité de régisseur pour la commune de CHATEAU GAILLARD comme définie dans l'arrêté cité ci-dessus.

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 JUIN 2013

ACQUISITION VEHICULE UTILITAIRE/SERVICES TECHNIQUES

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que suite au vol du véhicule utilitaire utilisé par les services techniques, il convient de procéder à son remplacement, et propose de retenir l'offre de la SA DEREUR, pour la fourniture d'un véhicule, type ISUZU, pour un montant de 36 000€HT, soit 43 056,00€TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 VOIX POUR

- **APPROUVE** la proposition du Maire.

MISSION AMO REDACTION TRAITÉ DE CONCESSION

Zone d'Aménagement Concerté sur le secteur "LE MENIE ET EN RIGNION"

VU l'état d'avancement du dossier, et afin de poursuivre les objectifs de ce projet, il convient maintenant de préparer la rédaction du traité de concession qui fixera les obligations de la collectivité (concedant) et le concessionnaire.

La commune ne disposant pas de moyens en personnel susceptible de conduire une telle opération, elle devra donc s'adjoindre les services et les compétences d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Mr le Maire propose donc de retenir IFC Expertise, déjà missionné dans le cadre de l'étude relative à la mise en oeuvre de la ZAC sur le secteur "LE MENIE ET EN RIGNION", qui sera chargé de la rédaction opérationnelle du traité de concession pour un montant de 3 400€HT, plus en option si nécessaire le suivi des négociations entre les parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 VOIX POUR

- **APPROUVE** la proposition de Mr le Maire et **DECIDE** de retenir IFC Expertise, pour assurer la rédaction opérationnelle du traité de concession pour un montant de 3 400€ HT, soit 4066,40€TTC
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer le contrat de maîtrise d'oeuvre présenté, ainsi que tout document s'y rapportant

QUESTIONS DIVERSES

DECISIONS MODIFICATIVES/ BUDGET COMMUNE

Pas de modification impactant le budget, juste virement de compte à compte.

acquisition camion	+ 17 856€
cages de foot	+ 1 500€
travaux rue de la Groua	- 15 100€
travaux voirie entrée cormoz	- 4 400€
TOTAL	19 500€

Travaux à prévoir non budgétés

Local poubelles salle polyvalente	5 300€
Abri cormoz (laiterie)	8 000€
Alarme ateliers	3 360€

Chauffage école	14 560€
VMC école	4 900€
A intégrer aux travaux d'extension de l'école	

PROPOSITION ACQUISITION ANCIENNE CURE

Sous réserve de conditions suspensives, Mr le Maire propose à l'assemblée de retenir la SEMCODA (société d'économie mixte de construction du département de l'Ain) pour l'acquisition et la réhabilitation de l'ancienne cure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Mr le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à la procédure d'acquisition et de signer tout document s'y rapportant.

ASSOCIATION « BIEN VIVRE A CHATEAU GAILLARD »

Mr le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier émanant de l'association « Bien Vivre à CHATEAU GAILLARD », dans lequel plusieurs questions se rapportant au projet de création de la zone d'aménagement concerté sont soumises. Ces questions méritant vérification, recherche et réflexion, une réponse sera rendue dans les meilleurs délais.

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 JUIN 2013

ECOLE

Rentrée scolaire 2013-2014

Mr le Maire rappelle à l'assemblée , l'inquiétude des parents d'élèves quant à l'effectif des enfants prévu pour la rentrée scolaire de Septembre 2013.

Malheureusement, aujourd'hui, l'ouverture d'une classe supplémentaire reste encore hypothétique, et ce, d'après les dernières informations recueillies par l'inspection académique.

Aux côtés des parents d'élèves, les élus apportent leur soutien et se mobilisent avec eux dans l'intérêt des enfants.

- Demande matériel pour la rentrée scolaire 2013-2014 : à l'étude
- Conseil d'Ecole Vendredi 14 Juin 2013
- Clôture fin d'année

FIN DE SEANCE : 22h30

FAIT A CHATEAU GAILLARD, le 12 Juin 2013

**Le Maire,
Joël BRUNET**